

X.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1881.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1881 est basé sur un effectif de 1963 hommes et de 1343 chevaux.

L'effectif qui a servi de base au
Budget de 1880 était de 1960 — — 1343 —

Il y a donc pour 1881 une augmen-
tation de 3 hommes et de 2 chevaux.

Cette différence provient, savoir :

1° De ce que le Budget de 1881 comprend en plus 1 médecin de bataillon de 2^e classe et 1 vétérinaire de 2^e classe (montés), qui seront à l'avenir spécialement chargés du service sanitaire des hommes et des chevaux placés à Bruxelles.

2° De l'arrêté royal du 5 décembre 1879, n° 5531, qui a augmenté de 3 gendarmes à pied l'effectif de la brigade de Menin, et qui a remplacé le brigadier à cheval de cette brigade par un maréchal des logis à cheval.

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1881 s'élèvent à la somme totale de fr. 3,420,600 »

Les crédits alloués pour l'exercice 1880 s'élèvent, savoir :

Charges ordinaires et permanentes . . . fr. 3,418,200 »	{	3,488,200 »
Charge extraordinaire et temporaire . . . 70,000 »		

Le Budget de 1881 présente donc une diminution de . . fr. 67,600 »

Cette différence est détaillée dans le tableau ci-après :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	EN PLUS qu'au Budget de 1880.	EN MOINS qu'au Budget de 1880.
1° Diminution provenant de la suppression du crédit de 70,000 francs, qui a été porté par amendement au Budget de 1880, comme charge extraordinaire et temporaire, pour compléter l'armement de la Gendarmerie.	"	70,000 "
2° Diminution provenant de la suppression des sommes qui ont été portées au Budget de 1880 pour l'année bissextile, savoir :		
Littera A. Solde des sous-officiers et gendarmes fr. 5,988 "		
Id. B. Fourrages 2,074 76		
Id. C. Casernement des hommes. 95 45		
Id. D. Id. des chevaux. 51 12		
	"	8,209 52
3° Augmentation provenant de la création d'un emploi de médecin de bataillon de 2 ^e classe et d'un emploi de vétérinaire de 2 ^e classe, savoir :		
1 médecin de bataillon de 2 ^e classe, à 3,250 francs fr. 3,250 "		
1 vétérinaire de 2 ^e classe, à 3,250 francs 3,250 "		
TOTAL. fr. 6,500 "		
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 52 50	6,467 50	"
2 chevaux d'officier ou 750 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c'. . . .	1,241 "	"
4° Augmentation de 5 gendarmes à pied pour la brigade de Menin, savoir :		
Solde et habillement 1095 journées à fr. 2 65 c' fr. 2,901 75		
Buffleterie 5 hommes à 1 franc par an 5 "		
Casernement des hommes 1095 journées à 95 c' 54 75	2,959 50	"
5° Augmentation de 1 maréchal des logis à cheval pour la brigade de Menin, 565 journées de solde à fr. 3 90 c'.	1,425 50	"
et diminution de 1 brigadier à cheval pour la même brigade : 565 journées de solde à fr. 5 60 c'	"	1,514 "
6° Augmentation sur les déductions faites pour vacances et congés afin d'arrondir le chiffre du littera A (traitement et solde)	"	78 75
7° Augmentation sur les déductions faites pour incomplet des chevaux afin d'arrondir le chiffre du littera B (fourrages).	"	155 95
8° Augmentation sur dépenses imprévues pour arrondir le chiffre total du Budget.	66 52	"
TOTAUX. fr.	12,158 02	79,758 02
RESTE DIMINUTION NETTE. fr.		67,600 "

Le Ministre de la Guerre,

J. LIAGRE.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre, de l'Intérieur et de la Justice, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit, sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1881 est fixé à la somme de *trois millions quatre cent vingt mille six cent francs* (3,420,600 francs).

Donné à Bruxelles, le 26 février 1880.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

J. LIAGRE.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre de la Justice,

JULES BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1881.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU CORPS

ARTICLE.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		GENDARMERIE. a)		
		EFFECTIF.		
		HOMMES. CHEVAUX.		
		55 67		
		1,012 1,278		
a.		1,965 1,345		
		Traitement, solde et accessoires.		
		Officiers de tous grades fr. 209,994 75		
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 9,188,631 25		
		TOTAL 2,598,626 *		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. 60,000 *		
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :		
		70 hommes à cheval, à 400 francs 28,000 *		
		45 — à pied, à 150 francs 6,750 *		
		TOTAL 2,495,376 *		
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés 5,976 *		
			2,489,400 *	
		Fourrages.		
		24,455 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 70 c. 41,573 50		
		114,975 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 65 c. 189,708 75		
b.		551,495 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 50 c. 527,242 50		
		TOTAL 758,524 75		
		A DÉDUIRE, pour incomplets fr. 7,124 75		
			751,400 *	
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.		
		654 gendarmes à pied, à 1 franc par an. 654 *		
c.		1,278 — à cheval, à 2 francs par an. 2,556 *		
		1,909		
			5,190 *	
		Casernement des hommes.		
d.		697,880 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes 34,894 *		
		Casernement des chevaux.		
e.		466,470 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes 18,658 80		
		Dépenses diverses.		
f.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. 65,000 *		
g.		Moyens de transport aux troupes en marche 5,000 *		
h.		Frais de route, de séjour et de tournée des officiers 17,000 *		
i.		Armement et munitions. 15,500 *		
k.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée 20,000 *		
l.		Transport de fonds, d'effets, etc. 1,500 *		
m.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, etc. 5,057 20		
		TOTAUX fr. 3,420,600 *		

DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1881.

1881.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																							
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																								
				a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																																							
				Officiers.																																																																																																																							
				<table><tr><th>Officiers de gendar- merie.</th><th>Officiers comp- tables, médecin et vétéri- naire.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>RATIONS de fourrages.</th><th>TRAITEM. annuel.</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>5</td><td>Général major (1)</td><td>1,095</td><td>12,700 »</td><td>12,700 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>3</td><td>Lieutenant-colonel</td><td>750</td><td>7,500 »</td><td>7,500 »</td></tr><tr><td>3</td><td>»</td><td>6</td><td>Majors.</td><td>2,190</td><td>6,600 »</td><td>19,800 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td><td>750</td><td>5,500 »</td><td>5,500 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— quartier-maitre</td><td>»</td><td>3,800 »</td><td>3,800 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— administrateur d'habil.</td><td>»</td><td>5,450 »</td><td>5,450 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>1</td><td>Médecin de bataillon de 2^e classe .</td><td>363</td><td>3,250 »</td><td>3,250 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>1</td><td>Vétérinaire de 2^e classe</td><td>363</td><td>3,250 »</td><td>3,250 »</td></tr><tr><td>7</td><td>»</td><td>14</td><td>Capitaines de 1^{re} classe</td><td>5,110</td><td>5,500 »</td><td>38,500 »</td></tr><tr><td>2</td><td>»</td><td>4</td><td>— de 2^e classe</td><td>1,460</td><td>4,700 »</td><td>9,400 »</td></tr><tr><td>12</td><td>»</td><td>12</td><td>Lieutenants</td><td>4,380</td><td>3,250 »</td><td>39,000 »</td></tr><tr><td>22</td><td>»</td><td>22</td><td>Sous-lieutenants</td><td>8,050</td><td>2,950 »</td><td>64,900 »</td></tr><tr><td>40</td><td>4</td><td>67</td><td></td><td>24,453</td><td></td><td>211,050 »</td></tr><tr><td>53</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="6">A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . .</td><td>1,065 25</td></tr><tr><td colspan="6">RESTE fr.</td><td>209,984 75</td></tr></table>	Officiers de gendar- merie.	Officiers comp- tables, médecin et vétéri- naire.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	5	Général major (1)	1,095	12,700 »	12,700 »	1	»	3	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maitre	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	5,450 »	5,450 »	»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe .	363	3,250 »	3,250 »	»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	363	3,250 »	3,250 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	38,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	12	»	12	Lieutenants	4,380	3,250 »	39,000 »	22	»	22	Sous-lieutenants	8,050	2,950 »	64,900 »	40	4	67		24,453		211,050 »	53							A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . .						1,065 25	RESTE fr.						209,984 75
Officiers de gendar- merie.	Officiers comp- tables, médecin et vétéri- naire.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																																					
1	»	5	Général major (1)	1,095	12,700 »	12,700 »																																																																																																																					
1	»	3	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »																																																																																																																					
3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																																					
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,500 »	5,500 »																																																																																																																					
»	1	»	— quartier-maitre	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																																					
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	5,450 »	5,450 »																																																																																																																					
»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe .	363	3,250 »	3,250 »																																																																																																																					
»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	363	3,250 »	3,250 »																																																																																																																					
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	38,500 »																																																																																																																					
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																																					
12	»	12	Lieutenants	4,380	3,250 »	39,000 »																																																																																																																					
22	»	22	Sous-lieutenants	8,050	2,950 »	64,900 »																																																																																																																					
40	4	67		24,453		211,050 »																																																																																																																					
53																																																																																																																											
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . .						1,065 25																																																																																																																					
RESTE fr.						209,984 75																																																																																																																					
				(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 10,000 francs.																																																																																																																							
				Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																																							
				<table><tr><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th><th>SOLDE journalière.</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><th></th><th></th><th></th><th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th><th>de fourrages.</th><th></th><th></th></tr><tr><td>4</td><td>4</td><td>Adjudants-sous-officiers . .</td><td>1,460</td><td>1,460</td><td>4 60</td><td>6,716 »</td></tr><tr><td>9</td><td>9</td><td>Maréchaux des logis chefs .</td><td>3,283</td><td>3,283</td><td>4 10</td><td>13,468 50</td></tr><tr><td>74</td><td>74</td><td>Maréchaux des logis à cheval.</td><td>27,010</td><td>26,615</td><td>3 90</td><td>103,359 »</td></tr><tr><td>36</td><td>»</td><td>— — à pied .</td><td>15,140</td><td>»</td><td>5 10</td><td>40,754 »</td></tr><tr><td>183</td><td>183</td><td>Brigadiers à cheval.</td><td>66,793</td><td>67,160</td><td>5 60</td><td>240,462 »</td></tr><tr><td>85</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>51,023</td><td>»</td><td>2 90</td><td>89,972 50</td></tr><tr><td>1,008</td><td>1,008</td><td>Gendarmes à cheval</td><td>367,920</td><td>367,920</td><td>3 25</td><td>1,193,740 »</td></tr><tr><td>513</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>187,245</td><td>»</td><td>2 65</td><td>496,199 25</td></tr><tr><td>1,913</td><td>1,278</td><td></td><td>697,880</td><td>466,470</td><td></td><td>2,188,631 25</td></tr><tr><td colspan="6">A AJOUTER : Chevaux d'officiers</td><td>24,455</td></tr><tr><td colspan="6">TOTAL GÉNÉRAL.</td><td>490,925</td></tr></table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.				de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.			4	4	Adjudants-sous-officiers . .	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs .	3,283	3,283	4 10	13,468 50	74	74	Maréchaux des logis à cheval.	27,010	26,615	3 90	103,359 »	36	»	— — à pied .	15,140	»	5 10	40,754 »	183	183	Brigadiers à cheval.	66,793	67,160	5 60	240,462 »	85	»	— à pied	51,023	»	2 90	89,972 50	1,008	1,008	Gendarmes à cheval	367,920	367,920	3 25	1,193,740 »	513	»	— à pied	187,245	»	2 65	496,199 25	1,913	1,278		697,880	466,470		2,188,631 25	A AJOUTER : Chevaux d'officiers						24,455	TOTAL GÉNÉRAL.						490,925																												
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																																					
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.																																																																																																																							
4	4	Adjudants-sous-officiers . .	1,460	1,460	4 60	6,716 »																																																																																																																					
9	9	Maréchaux des logis chefs .	3,283	3,283	4 10	13,468 50																																																																																																																					
74	74	Maréchaux des logis à cheval.	27,010	26,615	3 90	103,359 »																																																																																																																					
36	»	— — à pied .	15,140	»	5 10	40,754 »																																																																																																																					
183	183	Brigadiers à cheval.	66,793	67,160	5 60	240,462 »																																																																																																																					
85	»	— à pied	51,023	»	2 90	89,972 50																																																																																																																					
1,008	1,008	Gendarmes à cheval	367,920	367,920	3 25	1,193,740 »																																																																																																																					
513	»	— à pied	187,245	»	2 65	496,199 25																																																																																																																					
1,913	1,278		697,880	466,470		2,188,631 25																																																																																																																					
A AJOUTER : Chevaux d'officiers						24,455																																																																																																																					
TOTAL GÉNÉRAL.						490,925																																																																																																																					
5,420,600 »	5,488,200 »	»	67,600 »																																																																																																																								
5,420,600 »	5,488,200 »	»	67,600 »																																																																																																																								

(426)